Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20/06/2023
ID : 026-212600647-20230615-20230615_05-DE

VILLE DE CHABEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 JUIN 2023

Le quinze juin deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Chabeuil, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alban PANO, Maire.

Etaient présent(e)s : Alban PANO, Bruno DUMET, Catherine JOULIE (*partie à 18h05, absente à partir de la délibération n°2023/06/15-01*), Antoine COMBEDIMANCHE, Thérèse MERIT, Emmanuel BARDE, Séverine BLANCART, Gérard DEVAUX, Julie HERMANN, Virginie BOUCHET, Agnès RAPHANEL, Robert BARDE ((*arrivé à 18h05, à partir de la délibération n°2023/06/15-01*), Martine JAILLON, Stéphane PLANTA, Fabien PAPAZIAN, Bénédicte LEBLEU, Jean-Emmanuel GREGORIO, Angélique DESPESSE, Olivier DRAGON, Daniel PIENNE, Béatrice TEISSIER, Cécile TREMPIL

Étaient représentés :
Pilar DIAZ-COMTE pouvoir à Bruno DUMET
Valentin HODOT pouvoir à Stéphane PLANTA
Arlette GIAMMATTEO, pouvoir à Fabien PAPAZIAN
Catherine JOULIE, pouvoir à Séverine BLANCART
Nathalie ANJOUY, pouvoir à Daniel PIENNE
Laure COMBE, pouvoir à Béatrice TEISSIER
Jacques BLACHIER, pouvoir à Olivier DRAGON

Était excusé : Nicolas REINKE

Date de la convocation : **07/06/2023**
Nombre de conseillers en exercice : **29**
Nombres de présents :
- **28** pour les délibérations de n°2023/06/15-01 à n°2023/06/15-12
- **27** pour la délibération n°2023/06/15-13

Nombre de membres excusés/représentés : **8**
Nombre de votants :
- **28** pour les délibérations n°2023/06/15-01 et n°2023/06/15-12 (absence de Monsieur Nicolas REINKE)
- **27** pour la délibération n°2023/06/15-13 (absence de Robert BARDE et Nicolas REINKE)

Secrétaire de séance : Antoine COMBEDIMANCHE

Observation : L'ordre du jour a été modifié. La délibération 2023/06/15-13 est présentée en premier compte-tenu du départ prévu de Catherine JOULIE en début de séance. Le reste de l'ordre du jour reste inchangé.

2023/06/15-05- BUDGET PRINCIPAL 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2023/03/23-06 adoptant le budget principal 2023,
VU l'avis de la commission Finances et Administration Générale en sa séance du 05 juin 2023
CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits afin de corriger certaines erreurs de saisie informatique et de satisfaire au besoin de financement des amortissements,

Mme Thérèse MERIT, Adjointe au Maire déléguée aux finances et au Budget Participatif, expose :

Suite à des erreurs commises lors de la saisie informatique du budget, une décision modificative doit être portée au budget principal de la commune.
En effet, certaines sommes n'ayant pas été inscrites aux articles comptables adéquats, il convient de corriger ces erreurs et en réaffectant les sommes prévues au budget primitif aux articles comptables correspondants.

De plus, l'amortissement au prorata temporis prévu par l'instruction budgétaire et comptable M57 génère une dotation aux amortissements supérieure à ce qui avait été prévu.

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20/06/2023
ID : 026-212600647-20230615-20230615_05-DE

Ainsi, afin de disposer de suffisamment de crédits pour respecter les opérations d'amortissements des immobilisations municipales, il est proposé de diminuer les prévisions de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement [illegible] prévisions 021 / 023 de 20 000,00 € et d'augmenter les dotations aux amortissements du même montant.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**20 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0.00 €**	**20 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-657362-420 : Subventions de fonctionnement aux CCAS	0.00 €	74 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65741-020 : Subventions de fonctionnement aux ménages	74 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**74 200.00 €**	**74 200.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-741121-020 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	370 000.00 €
R-74121-020 : Dotation forfaitaire des départements	0.00 €	0.00 €	370 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	**0.00 €**	**0.00 €**	**370 000.00 €**	**370 000.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**94 200.00 €**	**94 200.00 €**	**370 000.00 €**	**370 000.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**20 000.00 €**	**0.00 €**
R-2815731-020 : Amort. matériel roulant	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**20 000.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**0.00 €**	**20 000.00 €**	**20 000.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** La décision modificative N°1 du budget principal 2023 telle que figurant dans le tableau ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à effectuer toute démarche permettant l'application de la présente délibération.

Alban PANO

MAIRIE DE CHABEUIL 26120 (Drôme)

Maire de Chabeuil

Transmission en Préfecture le
Affichage le